

Bilan du plan d'action pour prévenir et traiter la violence et l'intimidation à l'école



Septembre 2023

Actions réalisées en 2022-2023 :

- ✓ Ajout du système d'autonomie et de responsabilisation les Experts au service de garde
- ✓ Remise en place des Diamants de la direction
- ✓ Confection d'un mur des Reconnaissances
- ✓ Formation sur la surveillance active pour le personnel enseignant et en service de garde
- ✓ Aménagement d'une salle multisensorielle
- ✓ Révision et diffusion des règlements de la cour d'école
- ✓ Enseignement d'habiletés sociales en sous-groupes
- ✓ Annonce des brigadiers scolaires en juin, en prévision de la rentrée scolaire
- ✓ Mise à jour du portrait de la violence et l'intimidation à notre école

Actions prévues pour 2023-2024 :

- ✓ Ateliers Frimousse en préscolaire 5 ans
- ✓ Consultation des élèves en lien avec le nouveau projet éducatif ainsi que le projet de salon étudiant
- ✓ Récréations animées par des élèves du 3e cycle
- ✓ Formation Intervention Thérapeutique lors de Conduites Aggressives pour certains membres du personnel
- ✓ Mise à jour et présentation des protocoles d'intervention en situation de crise
- ✓ Réorganisation des récréations et de la cour d'école
- ✓ Tournée de classe sur la violence verbale

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).